

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015

La séance est ouverte à 19 H 05, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Je procède à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

Délégations de pouvoirs

Vous avez pu prendre connaissance des délégations de pouvoirs prises par le Maire.

Désignation d'un Secrétaire de séance

J'ai reçu la candidature de M. Christian BOUARD. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
Christian BOUARD est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 6 mars 2015

Y a-t-il des demandes de rectification ? (Non). Il est adopté à l'unanimité.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Avis sur la mise en œuvre de l'accord local dans le cadre de la désignation des représentants des communes siégeant au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

M. LE MAIRE. – Ce feuilleton sur la représentation des communes au sein de la CCVE anime ce Conseil Municipal depuis maintenant le mois de septembre. Il s'agit de la troisième délibération que nous sommes amenés à prendre en l'espace d'à peine six mois.

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Val d'Essonne délibère sur cette même question. Il s'agit ce soir de demander une représentation dérogatoire dans un cadre autorisé par la réglementation, selon l'interprétation des conseils de la CCVE. Ce cadre permettrait à de nombreuses petites communes d'être un peu mieux représentées autour de la table du Conseil Communautaire. Pour Mennecy, il s'agirait de maintenir une dizaine de représentants. Par solidarité aux autres communes de la CCVE, je vous propose de délibérer pour demander au Préfet d'accepter cette représentation dérogatoire.

Je pense que la logique de solidarité et de bon fonctionnement au sein de l'Intercommunalité qui a toujours prévalu et guidé les délibérations que nous avons été amenés à prendre autour de cette table devrait nous permettre de délibérer unanimement sur ce point. Je pense également que c'est important de le montrer aux services de l'Etat. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

C'est la troisième délibération, il y en aura peut-être une quatrième, voire une cinquième ! Je ne suis pas sûr que ce sujet soit définitivement clos.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

- Adoption de la convention de mise à disposition d'un Marché Public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'Union des Groupements d'Achats Publics

M. GARRO. – Au 31 décembre 2015, il y aura la suppression des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA (Kilo Volt Ampère).

Attachée à cette suppression, il y aura également l'obligation de procéder à l'achat en application du Code des marchés publics.

Comme pour la fourniture de gaz il y a un an, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité et lancera un appel d'offres au second semestre 2015.

La Ville de Mennecey fait partie des sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA.

La présente convention a pour objet de nous associer à la consultation, et de bénéficier ainsi de tarifs négociés et concurrentiels.

Les prestations du marché débiteront à compter du 1^{er} janvier 2016 et l'UGAP assurera la pérennité de ce dispositif d'achat groupé d'électricité en relançant une nouvelle procédure en 2018.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver cette convention. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>),
-------------	----	--

		Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

3. Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Monsieur le Receveur Municipal

M. GARRO. –Nous rentrons dans la procédure budgétaire annuelle. Le compte de gestion de l'exercice 2014 de Monsieur Le Percepteur nous a été adressé. Il est annexé à la présente délibération. Il est en tout point conforme aux comptes tenus par la commune. Je vous propose donc que nous adoptions le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

4. Approbation du compte administratif 2014 du Budget Principal

M. GARRO. –Nous allons maintenant examiner le Compte administratif de la commune pour l'année 2014. Ce Compte administratif relate l'exécution budgétaire de l'année précédente. Le Compte administratif permet de voir comment le budget a été réalisé par rapport aux prévisions, et il dégage un résultat, en investissement comme en fonctionnement.

➤ Section d'Investissement

En 2014, nous avons dépensé 3 721 941 € et nous avons eu des reports pour 160 727 €.

En recettes, nous avons encaissé 3 412 154 € et nous avons des restes à réaliser pour 52 279 €.

D'où un déficit de 309 787 € ramené à 201 982 € après reprise de l'excédent 2013.

A ce stade, je rappelle à celles et ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec la comptabilité publique que ce déficit est tout théorique et qu'il est constaté parce que l'on arrête les comptes à un instant T.

Il ne s'agit en aucune façon d'un quelconque dépassement du budget 2014 de ces 201 000 €, comme j'ai pu le lire sous certaines plumes médisantes ou incompétentes.

A la différence du fonctionnement, l'investissement se poursuit dans le temps, et les travaux, leur paiement, les encaissements correspondants ne connaissent pas la règle de l'annualité. Ainsi, en 2014, nous avons payé un montant important de factures de 2013 puisque les reports au 1^{er} janvier étaient de 621 207 € en dépenses et de 188 843 € en recettes avec un solde positif 2013 de clôture de 107 804 €.

Cet écart financier est donc purement conjoncturel et provient d'un décalage dans le temps entre engagements de dépenses et engagements de recettes ; il est financé par les fonds de roulement.

Ce déficit net constituera néanmoins la première dépense obligatoire du nouveau budget que nous inscrirons dans notre budget investissement 2015, de la même façon que l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2013 (qui je vous le rappelle était bénéficiaire) a été la première écriture en recettes de ce budget 2014.

Venons-en maintenant à nos comptes 2014.

Les principales dépenses effectuées en 2014 ont concerné :

- Des travaux et acquisitions en matière scolaire :

Le remplacement des fenêtres à l'école de la Sablière (92 116 €), la construction de locaux complémentaires à l'école des Myrtilles (74 569 €), des achats de mobilier et de matériels pour toutes les écoles (68 117 €), des achats d'ordinateurs pour les classes mobiles de la Jeannotte et des Myrtilles (19 687 €) et des achats de vidéoprojecteurs (17 976 €).

- Des travaux dans les équipements sportifs :

La création de vestiaires/sanitaires au gymnase Guitton (176 978 €), la réfection de courts de tennis (92 665 €), divers travaux de mise en conformité, d'éclairage et de sécurité dans plusieurs gymnases et au stade Jean-Jacques Robert (37 038 €) et la création d'une fosse surélevée au gymnase Violette (16 665 €).

- Des travaux de voirie et d'éclairage public :

Des travaux place de la Verville (324 046 €), la création de trottoirs et la mise en conformité d'un carrefour route de Chevannes (180 316 €), la réfection de revêtements et chaussées dans la Ville (65 226 €), l'aménagement d'un giratoire rue Paul Cézanne (35 000 €), l'achat de divers panneaux signalétiques (19 127 €), le remplacement de candélabres (16 702 €), l'achat de barrières (15 189 €).

- Autres opérations importantes :

L'achat de mobilier et matériels pour tous les services (143 728 €), l'installation de vidéo-protection urbaine (91 717 €), le rachat de véhicules de service en fin de location, mais à faible kilométrage (32 650 €) et divers aménagements dans nos cimetières (12 592 €).

Par ailleurs, nous avons assuré le remboursement du capital de la dette pour 1 194 765 €. Pour compléter, il existe des écritures d'ordre à hauteur de 133 835 €.

En 2014, face à ces dépenses d'investissement, nous avons perçu des recettes qui ont été liquidées à hauteur de 75,41 % de la prévision. Elles sont constituée par :

- Des subventions d'investissement pour 180 917 € (dont la DETR, des subventions pour la vidéo-protection, pour le cinéma et pour l'Agenda 21) ;
- Des dotations pour 916 008 € (FCTVA pour 481 798 €, Taxe Locale d'Equipement pour 75 169 €, Taxe d'Aménagement pour 34 481 € et l'excédent de fonctionnement 2013 pour 324 559 €) ;
- Un emprunt de 1 585 000 € ;
- Des opérations d'ordre à hauteur de 680 863 €.

➤ Section de Fonctionnement

Les dépenses de 18 400 365 € ont globalement été réalisées par rapport au budget primitif à hauteur de 96,52 %.

- Les dépenses à caractère général ont été de 4 598 504 €, soit 98 % de la prévision ;
- Les charges de personnel ont été mandatées pour 11 176 949 €, soit pratiquement 100 % de la prévision budgétaire ;
- Les atténuations de produits correspondent au prélèvement du FPIC pour 106 289 € ;
- Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 616 339 € : indemnités et formation des élus, subventions aux associations, subventions au CCAS et à la Caisse des écoles ;
- Les charges financières (intérêts de nos emprunts) s'élèvent à 1 197 123 € ;
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 13 223 €.

Les recettes se sont élevées à 18 946 416 €, soit 99,39 % de la prévision -ce qui est assez remarquable-, mais avec des variations différenciées selon les chapitres.

- Les atténuations de charges ont été plus fortes que prévu : 309 786 €, soit 103 % de la prévision ;
- Les produits des services et du domaine ont été de 1 452 936 €, soit 93,30 % de la prévision ;
- Les impôts et taxes se sont élevés à 13 176 203 €, soit 99 % de la prévision ;
- Les dotations et participations se sont élevées à 3 568 722 €, soit 104 % de la prévision.

La section de Fonctionnement du Compte administratif 2014 dégage donc un résultat positif de 546 051 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent 2013 non-utilisé à hauteur de 256 485 €.

Cela nous donne donc un excédent total à affecter de 802 537 €.

Je suis prêt à recevoir vos interventions.

M. LE MAIRE. – Je vous demande de bien vouloir élire un Président de séance pour me remplacer. Je propose la candidature de M. GARRO. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Claude Garro est désigné Président de séance à l'unanimité pour procéder au vote.

(M. Le Maire quitte la salle)...

M. GARRO. – Tout étant en règle, je vous demande de vous prononcer sur ce Compte administratif 2014.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE
CONTRE	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

(Retour de M. Le Maire)...

Le Compte administratif 2014 a été adopté à la majorité.

M. LE MAIRE. – Je vous en félicite. Je vous remercie, ainsi que nos services, pour le travail.

5. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2014

M. GARRO. – Il s'agit du résultat que nous avons dégagé à l'issue du Compte administratif qui s'élève à 802 537 €.

Le déficit d'investissement est de 201 982 €. Nous allons l'affecter en 1^{ère} dépenses du budget d'Investissement 2015.

Le résultat positif de la section de Fonctionnement qui est de 802 537 € sera également affecté en totalité en recettes d'Investissement.

Il servira :

- A combler le déficit de 201 982 € ;
- Pour le surplus, à autofinancer une part importante de nos nouvelles dépenses d'équipement de l'année 2015, ce qui réduira d'autant notre besoin d'emprunt.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD,
-------------	----	---

		Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Jouda PRAT

6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2014

M. GARRO. – Il s'agit de le porter à votre connaissance. Nous constatons qu'en 2014, il n'y a eu aucune acquisition immobilière. En revanche, il y a 4 cessions pour une valeur totale de 148 480 €. Il s'agit de 4 terrains dont la liste figure dans la délibération :

- 9, rue du puits massé (lot A et lot B) ;
- Rue Lavoisier, sur la ZAC pour la société DELI Fruits ;
- 13, chemin de la butte Montvrain.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, nous prenons acte.

7. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

M. GARRO. – Dans le cadre de la réglementation en vigueur, les biens d'un montant unitaire inférieur à 500 € sont affectés en section de Fonctionnement, notamment si leur durabilité est inférieure à 1 an.

Cependant, les assemblées délibérantes (comme le Conseil Municipal) peuvent, au moyen d'une délibération cadre annuelle, porter ce seuil à un niveau inférieur dès lors que les biens concernés ont une durabilité supérieure à un an.

L'intérêt est que ces biens vont pouvoir donner lieu à l'attribution du FCTVA dans deux ans.

Compte tenu du niveau important de dépenses comprises entre 250 € et 500 €, et d'un certain nombre de biens pouvant entrer en section d'Investissement, précisément en raison de leur durabilité supérieure à un an, et de l'intérêt à les imputer en section d'Investissement pour abonder le calcul du FCTVA, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération cadre annuelle qui en fixe les principes. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	

ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

8. Vote des taux d'imposition 2015

M. GARRO. – Les impôts directs locaux constituent la principale recette de la commune.

Il s'agit de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

La contribution foncière économique qui a succédé à la taxe professionnelle est perçue quant à elle par la Communauté de Communes, qui nous reverse une attribution de compensation de 2 300 000 €.

Revenons à nos trois taxes, ce sont les services de la DGFIP qui fixent les bases chaque année pour chacune de ces trois taxes et ce sont les Conseils Municipaux qui en fixent les taux lors du vote du budget.

Compte tenu des difficultés rencontrées par toutes les collectivités et sur lesquelles je ne reviendrai pas, et afin de boucler un budget 2015 qui soit conforme à nos objectifs qualitatifs et quantitatifs, nous avons été contraints une fois de plus d'augmenter les taux communaux pour 2015.

Toutefois, nous avons pu limiter cette hausse à 2 %.

Ce qui donnera des taux de :

- Pour la Taxe d'Habitation : 18,48 %
- Pour le Foncier Bâti : 18,63 %
- Pour le Foncier Non Bâti : 104,08 %

Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – Monsieur Le Maire, chers collègues, une fois encore, vous avez décidé de passer par la hausse de la fiscalité et donc de piocher directement dans le portefeuille des Menneçoises et des Menneçois, et ce malgré l'asphyxie fiscale à laquelle l'ensemble des Français sont confrontés déjà depuis quelques années.

Dois-je vous rappeler, que depuis l'accession au pouvoir de François Hollande, l'ensemble des impôts supportés par les particuliers et les entreprises ont augmenté de plus de 30 Md€, chiffre fourni par Bercy. Un député UMP, Jérôme Chartier, avance même le chiffre de 80 Md€ et parle lui d'un vrai "*massacre fiscal*". Depuis 2012, il y a eu plus d'une centaine de création ou de hausse de taxe.

Les premières victimes de ce système sont bien sûr les classes moyennes. Trop riches pour se substituer à l'impôt, trop pauvres pour en supporter les hausses vertigineuses, avec ce genre de politique, vous contribuez incontestablement à leur appauvrissement progressif.

Pourtant, des solutions pour endiguer la hausse des taxes existent bel et bien. D'ailleurs, nombre de communes en Essonne se refusent à faire payer au contribuable les excès de leur politique et doivent se résoudre à faire quelques sacrifices.

Certes, malgré votre souhait d'apporter à vos administrés une prestation de qualité, vous vous êtes décidé récemment la mort dans l'âme à diminuer les subventions allouées aux associations, premier pas vers une prise de conscience, mais qui reste pour le moment un simple coup de rabot que je qualifierais d'insuffisant.

Alors parmi ces solutions qui s'offraient à vous et dont bien évidemment tout l'enjeu est de diminuer les dépenses de fonctionnement de la Ville, il y a celles qui sont symboliques comme la diminution du train de vie des élus et notamment la réduction des indemnités allouées à chacun. Pour rappel et dans le but d'informer le public ici présent qui s'est déplacé massivement, les élus de l'opposition dont je fais partie sont des élus totalement bénévoles, qui pour beaucoup conjuguent

vie familiale, professionnelle et celle d'élu, et pour laquelle ils ne reçoivent aucune indemnité, ni privilège et ce de quelque manière que ce soit.

Parmi ces solutions, il y a aussi celles qui seraient déjà plus efficaces, comme la réduction des frais de communication dont le montant s'élève maintenant à plus de 277 000 € pour une commune d'à peine 15 000 âmes alors que la moyenne nationale dans ce secteur est de 100 000 € pour 10 000 habitants.

Enfin, parmi les économies à réaliser, il y a celles qui pourraient avoir un impact conséquent sur les finances de la Ville. La mutualisation des moyens, les économies d'échelle, voilà les vrais domaines sur lesquels je ne vois, et je le déplore fortement, nulle trace d'un début de commencement. Pourtant Ville locomotive de la CCVE, Mennecey aurait un intérêt tout particulier à mutualiser ses moyens avec les communes voisines, police municipale, crèches, centre de loisirs, voirie, services administratifs, où diable sont donc les tentatives d'économies ? Allez-vous donc perpétuellement mettre à contribution les citoyens de cette Ville ?

En définitive et parce qu'aujourd'hui force est de le reconnaître, ce refus de collaborer étroitement avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne et son Président, ne serait-ce pas le reflet d'une guerre d'égo et de pouvoir entre Patrick Imbert et le Maire de Mennecey ? J'ai bien peur pour les années à venir que les Menneçoises et les Menneçois en soient encore pour leurs frais.

Enfin et pour conclure mon intervention, lors de l'entre-deux-tours des dernières élections départementales, le binôme de candidats que vous avez soutenu, puisque votre 1^{ère} adjointe en était la suppléante, s'est permis d'éditer un tract dans lequel il était mentionné que voter pour les candidats du Front National c'était prendre le risque de voir la fiscalité augmenter. N'est-ce pourtant pas Mme PIOFFET qui a voté avec vous l'augmentation des impôts il y a un an ? N'est-ce pas elle qui va encore le voter aujourd'hui ? Pour être clair et bien précis sur nos intentions, je rappellerai juste qu'aucune des communes dirigées par un Maire Front National, absolument aucune, même celles qui ont été laissées dans un état pitoyable financièrement, cumulant des dettes astronomiques comme Fréjus ou Hénin Beaumont, n'a eu recours à de telles décisions.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. RICHOMME. – Cette année est un peu différente des autres, car nous votons les taux d'imposition avant le budget. Nos interventions seront donc un peu différentes, car nous avons l'habitude de débattre autour du budget et en conséquence sur le vote de la fiscalité. Mon intervention va donc englober les deux sujets, car l'un est lié à l'autre.

Nous avons eu un débat lors du BP et du précédent Conseil Municipal sur les difficultés que connaît notre commune, comme toutes les collectivités. Nous avons aussi eu un débat en Commission des Finances. Nous avons conscience des difficultés pour boucler un budget sans vous désengager de deux objectifs auxquels nous ne sommes pas opposés :

- La qualité du service public envers les Menneçois, nous sommes d'accord sur ce sujet ;
- Les projets d'investissement qui sont importants pour la Ville.

Si nous mettons dans la balance le fait que les collectivités ont moins d'argent de la part de l'Etat et que l'année dernière vous avez augmenté de 18 % les impôts, je pense que le geste des Menneçois a été conséquent. Cette année, vous nous proposez une hausse de 2 %.

Sans toucher au service public et à vos investissements quels que soient vos choix, j'avais proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires de faire un effort sur la gestion municipale de façon à ne pas affecter encore une fois les Menneçois. En Commission des Finances, nous avons proposé de ne pas augmenter les impôts et de faire 200 K€ d'économies sur votre budget.

Sur le budget de communication, qui s'élève à 140 K€, nous proposons une économie de 70 K€. Je sais que c'est difficile, mais les Menneçois sont habitués à certaines manifestations récurrentes d'une année sur l'autre. Cette année étant difficile pour la commune et tout autant pour les

Menneçois, nous pourrions faire des économies sur ce chapitre en supprimant quelques petites pages dans *Mennecy Actualités* et en prévoyant bien à l'avance des événements.

Nous proposons aussi des économies sur le poste fêtes, cérémonies, animations et buffets. Cette année est difficile pour la commune. Ce sont souvent les mêmes Menneçois qui viennent aux buffets. Ils pourront comprendre que leurs impôts participent à l'effort collectif et un peu moins aux réjouissances, même si elles sont minimales et toujours agréables.

Nous proposons aussi de diminuer de 20 K€ la marge de 100 K€ destinée aux imprévus dans le budget de fonctionnement. Nous pouvons imaginer que nous aurons des imprévus, mais nous pourrions diminuer ce chapitre de 20 K€.

Enfin, nous proposons exceptionnellement cette année la suppression d'un spectacle quitte à le reprogrammer l'année prochaine, libre à vous de choisir lequel. Cela permettrait une économie d'environ 50 K€ pour la Ville. Les Menneçois comprendront qu'il est difficile cette année de boucler le budget. Il s'agit d'une économie transversale. En effet, l'organisation d'un spectacle nécessite une installation, du personnel sur place, parfois l'intervention d'agents de sécurité et du nettoyage.

Nous vous proposons donc au total une économie de 200 K€. Ce sont des choix difficiles, mais je pense que les Menneçois sont prêts à l'accepter. Cette année, c'est à nous de montrer l'exemple. L'année dernière, ils ont tous mis la main au porte-monnaie en augmentant de 18 % l'apport qu'ils vous ont fait.

Nous voterons donc contre ce budget. Nous avons fait une proposition en Commission des Finances. Nous sommes contre cette hausse de la fiscalité qui peut être évitée.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie mes chers collègues. Etant dans l'opposition, je comprends bien que vous votiez contre. Il est souvent plus facile de se mettre dans un schéma d'opposition et de ne pas porter des sujets qui ne font pas forcément plaisir. Malheureusement, nous n'avons pas tant de choix ou de marges de manœuvre.

Les diminutions colossales et brutales engagées par l'Etat concernant les dotations sont sans précédent dans l'histoire des collectivités. Pour une commune comme la nôtre, en l'espace de 4 ans la diminution des recettes s'est élevée à environ 30 %, avec une inconnue complète quant au montant des dotations qui sont données de plus en plus tard. Généralement, les dotations étaient connues entre mi-février et le début du mois de mars. Depuis l'année dernière, elles ne sont plus communiquées avant le mois d'avril. Les constructions de budget se font donc sur des hypothèses, sur des chiffres non-communicés. D'où la difficulté, par rapport à votre proposition, de réduire le montant des dépenses imprévues. Ce serait extrêmement périlleux, car nous ne sommes absolument pas à l'abri d'avoir des surprises encore plus néfastes ou mauvaises que celles attendues en termes de dotations. Par ailleurs, nous avons toujours une inconnue extrêmement forte par rapport aux droits de mutation. Sur une Ville comme Mennecy, cela représente une recette importante qui évolue au mois le mois. Depuis 2008-2009, ils n'ont plus de continuité ou de niveau récurrent régulier.

Ceci étant, vous me permettrez d'être étonné par le changement entre le Christian RICHOMME d'il y a quelques années et le Christian RICHOMME version 3.0 ! Fut une époque où vous lanciez des pétitions au motif que la Ville était triste, qu'il n'y avait pas assez d'animations, de feux d'artifice, que la convivialité dans cette Ville disparaissait. Selon vous, ce qui en faisait la substantifique moelle, l'intérêt, toute la particularité et la noblesse avaient été tués par une majorité. Après avoir pendant des mois, voire des années, alimenté des pétitions, vous venez nous dire aujourd'hui quasiment l'inverse ! Chacun a la cohérence qu'il peut. Vous nous parlez de supprimer des spectacles. De nombreux spectacles ont été supprimés. Les budgets animations, culture et communication ont bien évidemment été diminués.

Je me réjouis que votre expérience vous permette, contrairement à notre collègue M. SCHENARDI, de ne pas dire n'importe quoi par rapport au budget communication. Monsieur SCHENARDI, vous êtes resté sur un budget à 277 K€ en communication depuis le DOB, je ne sais pas comment vous l'avez trouvé. Claude Garro avait déjà essayé de vous expliquer lors du DOB que ce budget ne s'établissait pas à 277 K€. Christian RICHOMME vous dit qu'il est d'environ 140 K€. Si nous sommes deux à être en phase là-dessus alors que nous ne sommes pas franchement du même bord, vous pouvez penser qu'il y a une once de crédibilité. Nous sommes à 136 K€ sur le budget communication pour des recettes de 40 K€. Le budget communication nous coûte donc moins de 100 K€. Pour une Ville de 14 000 habitants, c'est plutôt dans les moyennes basses.

Monsieur RICHOMME, vous ne devez pas suffisamment souvent venir dans les manifestations municipales pour nous parler d'économies sur les buffets. Si vous veniez, vous constateriez qu'en général les buffets proposent plutôt des chips et des cacahuètes que du champagne et du foie gras. Evitez de faire croire ou de faire penser tout et n'importe quoi.

Monsieur SCHENARDI, j'ai bien noté que nous subissions François HOLLANDE, dont M. RICHOMME a soutenu la candidature à la présidentielle. Depuis que François Hollande est Président, nous sommes affligés non seulement d'un mauvais temps -c'est peut-être la raison pour laquelle il sort casqué !- mais également d'impôts qui croissent et d'une réforme des dotations absolument scandaleuse ! Aujourd'hui, le Gouvernement de François HOLLANDE et de Manuel VALLS est en train de tuer les collectivités. Il n'y a pas d'autre mot. On peut toujours dire : *"il faut serrer"*. A un moment, à force de racler, nous ne sommes même plus sur l'os. Il faut se demander s'il faut essayer de maintenir ou de supprimer des pans entiers de services publics. Nous avons fait le choix d'essayer de les maintenir.

Je suis stupéfait ! En 2008, 2009, 2010 et 2011, nous avons ici des débats où Christian RICHOMME et ses colistiers nous expliquaient que l'Etat était en train de tuer les collectivités, car lors des trois dernières années du mandat de Nicolas SARKOZY le montant des dotations avait été gelé, mais avait très légèrement augmenté. A l'époque, on nous parlait d'un massacre des collectivités. La disparition de la clause de compétence générale allait tuer les collectivités ! Je me rappelle encore des cris d'orfraie que nous avons ici selon lesquels le Conseil Général ne pourrait plus subventionner des associations ! Aujourd'hui, que fait le Gouvernement ? Au travers de la loi NOTRe, il tue les communes en termes de compétences en les donnant à des structures qui n'ont aucune légitimité démocratique. Le Gouvernement diminue de 30 % les dotations là où il se contentait de maintenir le montant global des dotations. C'est absolument surréaliste !

Pour le reste, je note que vous avez tendance à nationaliser le débat en parlant de Fréjus et de Hénin-Beaumont. Il fait beau à Fréjus. Il fait froid à Hénin-Beaumont. Ici, nous sommes à Mennecey ! Chaque situation n'est pas comparable. Je ne fais pas dans le frontisme, ni le marinisme, ni le jean-marinisme municipal, ou que sais-je ! Avec la majorité qui travaille autour de nous, ma logique est d'essayer de maintenir les services publics, de tenter de faire avancer malgré tout cette Mairie dans un contexte extrêmement compliqué. Le budget qui vous est présenté est la conséquence des taux et des recettes votés, sur lesquels Claude Garro et ses services ont travaillé. Il s'agit d'un excellent budget, tout comme le Compte administratif. Dégager plus de 800 K€ de résultat sur un Compte administratif -ce qui a été fait l'année dernière- est uniquement le signe d'une gestion rigoureuse au quotidien de l'ensemble des dépenses, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Plus de 800 K€ de résultat de Compte administratif dans le contexte que nous avons à affronter est un travail et un labeur incessant. Je tiens à remercier Claude GARRO, Isabelle FIZELLE, Gérard GALLET et l'ensemble des services pour leur sérieux, tout particulièrement sur la comptabilité. Ce budget nous permet de désendetter la commune de plus de 1 M€. Nous nous résolvons à proposer une hausse de 2 % de la fiscalité. C'est d'ailleurs très loin de couvrir les

augmentations de charges et les baisses de dotations qui nous sont infligées par l'Etat. Si nous étions sur une logique de couvrir uniquement sur la fiscalité, ce n'est pas 2 % qu'il faudrait faire cette année, mais 10 ou 12 %, voire plus ! Avec 2 %, nous essayons de nous maintenir à flot pour pouvoir continuer à avancer dans un certain nombre de domaines prioritaires et à progresser sans pour autant fermer des services. Ce budget permet de maintenir nos priorités et nos engagements. Mennecey part de très loin en termes de fiscalité. Ce budget nous met dans la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants. Cela ne fait jamais plaisir, mais nous sommes dans la moyenne. En tant que Maire, j'ai à cœur que nous ne sortions pas de cette moyenne. Nous serons, nous sommes et nous resterons dans la moyenne de fiscalité des communes de plus de 10 000 habitants de ce Département.

On parle souvent des taux communaux, mais on oublie les taux intercommunaux. De très nombreuses Communautés de Communes ou de Communautés d'Agglomération ont une fiscalité sur les ménages. Ce n'est pas le cas ici. Historiquement, la Communauté de Communes avait opté pour la Taxe Professionnelle Unique. Maintenant, il s'agit de la CET. Le niveau et le nombre de compétences gérés par la Communauté de Communes ne lui a jamais imposé de créer des Taxes ménages supplémentaires. Ce n'est pas le cas dans énormément de Communauté de Communes et d'Agglomération. Par exemple, je ne sais pas si les villes augmentent ou non, mais la Communauté de Communes du Dourdannais augmente de 3,5 % cette année. Bien souvent, ce ne sont pas les communes qui augmentent, mais les intercommunalités. On parle de mutualisation, elles ont pris les compétences des communes et en conséquence, elles augmentent à la place des communes. En effet, c'est plus facile pour les Maires : ils peuvent dire que ce n'est pas eux, mais les autres ! Ici, ce n'est pas le cas. Il faut juste avoir conscience que cela s'ajoute dans un nombre très important de Communautés de Communes et d'Agglomération.

Ensuite, nous n'avons pas à rentrer dans les questions de conflits de personnes pour savoir s'il y a des querelles d'ambition, de clocher, etc. Il vaut mieux éviter de parler de querelles d'ambition autour de cette table. Si nous devons partir sur les querelles des uns et des autres, nous n'en sortirions pas. Je n'ai pas de querelle d'ambition spécifique avec Patrick Imbert. Si c'était le cas, je ne l'aurais pas soutenu aux Départementales. Je n'aurais pas non plus demandé à Annie Pioffet d'accepter d'être candidate avec lui. Après, dans une Intercommunalité, chacun défend sa commune en priorité. Par rapport aux élus de Ballancourt, je défends un peu plus Mennecey et ils défendent un peu plus Ballancourt. C'est normal !

Il faut faire très attention quand on parle de mutualisation. Selon la manière dont elle est faite et selon les compétences visées, la mutualisation peut être intéressante ou catastrophique pour une commune comme la nôtre. La Communauté de Communes nous rend 2 M€ annuellement. Si un service est transféré, elle ne nous rendra plus 2 M€. Elle nous rendra 2 M€, moins le montant du service transféré. Si nous transférons un service dont le coût net est de 300 K€ par an, elle nous rendra 1,7 M€. Nous perdrons donc 300 K€. Derrière, se pose le problème du service. Va-t-il être développé sur la commune, géré de la même manière ou diminué ? Dans notre Communauté de Communes, beaucoup de communes sont rurales et n'ont pas de services comparables aux nôtres. Dans beaucoup de cas et pour beaucoup de services, l'alignement risque plutôt de se faire par le bas. C'est la très grosse difficulté pour pouvoir transférer des compétences. Nous pouvons transférer une compétence si cela représente plus d'avantages pour les Menneçois ou autant en coûtant moins cher. Si demain nous transférons par exemple la police municipale à l'Intercommunalité : aujourd'hui, nous sommes presque les seuls à en avoir une. Vert-le-Grand a une petite police municipale et j'ai un doute sur Ballancourt. Nous aurions donc 21 communes à couvrir. Pour autant, je ne suis pas convaincu d'une future multiplication par 4 ou 5 du nombre de policiers municipaux. Nous risquerions de déshabiller Mennecey. J'aurais tendance à vous renvoyer

à vos écrits de campagne, à l'un comme à l'autre. A l'époque, vous manifestiez toutes vos réticences au fait qu'il y ait des mutualisations de police municipale avec Echarcon ou potentiellement avec Ormoy. Dans l'excitation d'une campagne, je peux comprendre...

M. SCHENARDI. – Ce n'était pas nous, mais M. RICHOMME.

M. LE MAIRE. – Il me semble que vous n'étiez pas très loin sur ce sujet ! Je vérifierai et nous en reparlerons tranquillement. Je vous propose de passer au vote avant d'aborder le budget.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

9. Adoption du Budget Primitif 2015- Budget General de la Commune

M. GARRO. – Ce budget reprend les grandes orientations évoquées lors du DOB qui s'est tenu le 6 mars dernier.

➤ **Section d'Investissement**

Les dépenses s'élèvent à 3 585 631 €. Elles sont en légère diminution sur 2014. Elles regroupent à la fois des crédits nouveaux pour 3 222 922 €, des crédits de report ou RAR pour 160 727 € et le solde d'exécution négatif de l'année 2014 pour 201 982 €.

Les crédits nouveaux, d'un montant de 3 222 922 €, vont servir à mener un certain nombre d'opérations dans tous les secteurs de compétence de la commune.

Les principales étant :

- Nos écoles (490 K€) ;
- Le réaménagement du centre-ville et de la place de la Mairie (200 K€) ;
- Le renforcement de la sécurité publique (120 K€).

Concernant le scolaire, il va y avoir tout d'abord la création d'une classe supplémentaire à l'école de la Jeannotte et de deux classes à l'école de la Sablière pour tenir compte des évolutions démographiques et des modifications intervenues dans la carte scolaire (Etudes, audits et diagnostics, constructions).

Mais sont prévus également, études et travaux divers, acquisition de matériels et mobiliers pour l'ensemble des groupes scolaires de la commune.

Je voudrais rappeler ici que les interventions communales dans le domaine scolaire, qui sont pourtant de la compétence exclusive des Mairies ne sont pas subventionnées, hormis parfois au titre du DETR pour les acquisitions de mobiliers, ce qui sera notre cas cette année. Nous y affecterons également une partie du PUP conclu avec Promogérim pour l'opération immobilière de la rue du Clos Renault. Nous avons déjà abordé la question lors de séances antérieures. Nous ne nous contentons pas des subsides qui nous sont attribués. Nous ne nous contentons pas d'augmenter les taux. Nous cherchons chaque fois que c'est possible des modes de financements nouveaux et le PUP en est un.

En matière de voirie, le grand chantier 2015, en cours de finition, c'est le réaménagement de la place de la Mairie avec piétonisation centrale, réfection des chaussées, redistribution des places de stationnement, implantation de bacs à fleurs (ils vont arriver), de bornes amovibles et de plots.

Pour la sécurité enfin, nous planterons durant l'année 10 nouvelles caméras de vidéosurveillance urbaine sur le territoire communal.

Des crédits sont prévus également dans chacun des autres secteurs de compétence pour permettre à la commune de remplir ses missions essentielles :

- Crédits au sport : 70 K€ dont la rénovation de la couverture du tennis suite à des problèmes d'étanchéité ;
- Travaux de bâtiments : 60 K€ dont la création d'une rampe d'accès PMR salle Michel Ange ;
- Garage : 67 K€ dont le rachat de véhicules de service en fin de contrat de location avec faible kilométrage ;
- Culturel : 41 K€ pour l'acquisition de matériel et instruments de musique, le remplacement d'un écran et pour de la téléphonie ;
- ALSH (accueil de loisirs) : plus de 35 K€ pour la pose d'une verrière et d'un garde-corps sécurisé entre autres ;
- Communication : 19 K€ avec la modernisation du site Internet de la commune ;
- L'urbanisme aura 29 K€, l'informatique 53 K€, les espaces verts 22 K€ et l'incendie 10 K€.

Pour financer ces dépenses d'investissement, nous avons en face 3 585 631 € de recettes qui se répartissent comme suit :

- Les crédits de report pour 52 000 €, dont nous avons parlé également lors de l'examen du CA ;
- Les crédits nouveaux :
 - Produit de cessions : 458 854 €
 - FCTVA (remboursement de la TVA sur les investissements de l'année 2013) : 325 000 €
 - Contributions diverses (vidéo-protection et cinéma) : 60 000 €
 - PUP (affecté au secteur scolaire) (1/3 cette année négocié avec Promogérim et qui sera versé en 3 fois) : 36 550 €
 - DETR (demande de subvention concernant les acquisitions de mobilier pour le scolaire) : 29 400 €
 - Taxes d'aménagement : 28 110 €
 - DGD : 18 325 €
 - Subventions diverses : 17 213 €

Nous assurerons le financement complémentaire de cette section par l'affectation du résultat 2014 à hauteur de 802 537 € et un virement de la section de fonctionnement de 613 012 €.

Cet autofinancement nous permettra de limiter l'emprunt 2015 à 700 000 €.

➤ Section de Fonctionnement

Les dépenses prévues sont de 18 844 879 €. Elles sont réparties en fonction de leur nature d'affectation et sont ventilées comme suit :

- Les charges à caractère général qui concernent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, à l'entretien de nos voiries et réseaux et des bâtiments communaux : 4 378 797 €, montant légèrement inférieur au réalisé 2014 qui était de 4 598 504 €, soit - 219 707 €.

Selon les postes à l'intérieur de cette enveloppe globale, il y a des variations à la hausse ou à la baisse.

- Comme pour l'ensemble des communes, ce sont les charges de personnel qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement.

L'inscription prévisionnelle pour 2015 est de 11 294 824 €, soit une hausse d'un peu plus de 1 % sur le réalisé 2014 due principalement à l'impact de la réforme des rythmes scolaires en année pleine. L'an dernier, nous n'avions eu que le dernier trimestre.

- Atténuation de produits : 197 304 €.

Figure sous ce titre notre contribution au FPIC qui sera cette année de 175 078 €, soit une augmentation de près de 70 000 € sur 2014 et de 122 000 € sur 2013, excusé du peu ! Nous trouvons également ici et pour la 1^{ère} année un prélèvement SRU de 22 226 €.

- En dépenses imprévues nous avons un crédit de 179 000 €.
- Le virement à la section d'investissement, notre autofinancement, s'élève à 613 012 €.
- Les opérations d'ordre s'élèvent à 438 131 €.
- Les autres charges de gestion courante concernent principalement les subventions aux associations culturelles et sportives, au CCAS et à la Caisse des écoles. Elles sont en légère diminution, sauf pour les associations ayant signé des contrats d'objectifs.
- Les charges financières quant à elles seront de 1 125 523 €. Elles concernent le remboursement des intérêts de nos emprunts, les frais financiers divers et les frais de dossier, en diminution de 72 K€ versus l'année précédente.
- Nous avons prévu des charges exceptionnelles pour 17 705 €.
- Les dotations aux provisions sont prévues pour 5 000 €.
- Les opérations d'ordre entre section sont prévues à hauteur de 40 000 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- Des dotations et subventions (Etat, CAF, Département)

Ce sont ces recettes qui connaissent et connaîtront une baisse drastique de leurs montants au cours des années à venir. Elles sont cependant censées être versées en contrepartie des missions imposées aux communes comme le fonctionnement des écoles, l'entretien des voiries, le service de l'état civil et des élections, l'accomplissement des pouvoirs de police du Maire ou une part de l'urbanisme.

On prévoit cette année un montant de 3 M€ contre 3,5 M€ réalisés en 2014, soit une baisse de 15,5 %.

La DGF 2015 sera de 1 410 771 €, contre 1 805 485 € perçus en 2014, soit une perte sèche de près de 400 000 €.

La Dotation Nationale de Péréquation nous a été notifiée hier. Cela fait partie du principe de précaution qui nous a amenés à proposer cette hausse de 2 %. Elle nous a été notifiée hier, nous ne la connaissions donc pas quand nous vous avons adressé le budget. Nous devons la transcrire dans

nos comptes par une décision modificative ultérieure. L'an dernier, elle était de 70 518 €, contre seulement 14 100 € cette année. Nous ne pouvions pas le prévoir il y a quelques jours.

Par ailleurs, les subventions, déjà réduites les années précédentes devraient encore diminuer de 60 K€.

- Les produits des services

Cela correspond aux participations des familles et des autres usagers aux activités proposées par la Ville. Cela va des places en crèche aux locations de salle en passant par les entrées au théâtre, les journées au centre de loisirs ou les repas à la cantine.

Au total, nous attendons sur ce titre 1 630 000 €, soit une augmentation sur 2014 de 12,60 %.

A cela, trois raisons essentielles :

- La hausse de fréquentation du RMS, le mercredi midi ;
- Les recettes en contrepartie des activités nouvelles du Pôle Loisirs (des voyages sont organisés) ;
- Et le remboursement de TVA sur les spectacles dont c'est la première année, avec rappel sur 2012 et 2013.

- Les impôts et taxes

A côté de quelques taxes, comme la taxe sur les pylônes ou sur la consommation finale d'électricité dont les montants sont relativement constants, figure la taxe additionnelle aux droits de mutation, très fluctuante et qui dépend du marché immobilier (elle est assise sur les cessions d'immeubles anciens).

Cette année encore, notre prévision sera prudente et modeste, en relation avec le réalisé 2014 et 2013. Nous avons inscrit un crédit de seulement 400 K€.

Quant aux impôts proprement dits, qui constituent la principale recette du budget de fonctionnement, ils se décomposent entre :

- La dotation de compensation et de solidarité communautaire, qui consiste en un reversement du produit de la contribution versée par les entreprises à la CCVE. Elle est relativement stable depuis trois ans et s'élève à 2,3 M€ ;
- Le produit des 3 taxes dont les taux viennent d'être votés par le Conseil Municipal, le montant prévisionnel pour 2015 est donc de 10 285 000 € ;
- Les atténuations de charges pour 280 500 €. Il s'agit du remboursement des assurances concernant divers arrêts de travail.

Voilà mes chers collègues quelles sont les principales caractéristiques de ce budget 2015 qui est équilibré en recettes comme en dépenses, en investissement comme en fonctionnement.

Il devrait nous permettre de satisfaire au mieux les besoins de la population, d'autofinancer une part très importante de nos investissements et de nous désendetter d'un montant conséquent. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – Autant pour moi concernant les frais de communication. J'ai effectivement pu me tromper sur le chiffre. C'est une erreur de jeunesse, diront certains. Néanmoins, cela ne modifie pas mes propos concernant la mutualisation.

A propos de ce Budget primitif, j'aimerais revenir sur la liste des actifs de la commune qui m'a été transmise. J'ai noté certaines erreurs non négligeables et certaines incohérences. Certaines de ces erreurs sont anodines, comme la présence d'appareils photo et de photocopieurs qui datent de 15 ans. J'imagine que la commune ne les a plus. D'autres erreurs sont plus grossières, concernant par exemple le logement de fonction des Myrtilles. Je crois qu'il a été vendu il y a 5 ans. Des aires de

jeux et d'autres actifs appartiennent à l'ancien groupe scolaire des Myrtilles, qui depuis a été rénové. Je m'interroge aussi au sujet des 1,4 M€ de l'ancien groupe scolaire de la Verville qui depuis a été rasé pour faire place à un nouvel édifice. J'ai relevé d'autres exemples qui remettent en question la sincérité de cette liste. Il serait souhaitable qu'un réajustement soit effectué afin que l'année prochaine, il puisse nous être transmis une liste qui corresponde véritablement aux biens de la communes.

Concernant le Budget primitif je note effectivement des efforts, notamment sur la dette. Cela me semble important. Beaucoup de communes ont malheureusement recours à l'endettement. Cela devient une spirale infernale dont les citoyens sont les premiers comptables.

J'aimerais revenir sur la mutualisation. L'article 55 de la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) la permet.

M. LE MAIRE. – Tous les décrets ne sont pas sortis.

M. SCHENARDI. – L'article a été voté en janvier 2014.

M. LE MAIRE. – Une loi ne devient effective que lorsque l'ensemble des décrets d'application sont sortis. Des lois peuvent être votées, mais ne jamais entrer en application si les décrets ne sortent pas. Concernant la loi MAPTAM, de très nombreux décrets d'application ne sont pas encore sortis et nous ne savons pas quand le Gouvernement va les sortir (probablement entre maintenant et l'automne). Ce que vous allez nous dire concernant l'application de la loi MAPTAM sera potentiellement vrai ou pas. Nous pouvons le supposer, mais il n'y a pas de certitude.

M. SCHENARDI. – D'accord. Cet article 55 permet justement de redéfinir les critères de répartition sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Si le décret sort, j'espère que la commune en profitera. Je pense qu'il y a un réel potentiel d'économie à effectuer.

M. LE MAIRE. – Je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompu. Je voulais juste préciser que tous les décrets ne sont pas sortis.

M. SCHENARDI. – Il n'y a pas de souci.

M. GARRO. – La liste des actifs n'est qu'un élément statistique. Elle n'a pas d'incidence sur notre budget, ni sur notre patrimoine. Par ailleurs, elle est réalisée par le Percepteur. Nous allons nous rapprocher de lui pour voir s'il y a des dysfonctionnements. Nous l'avons reçue dans la semaine. C'est un état établi par la Perception.

M. RICHOMME. – Nous nous sommes exprimés lors du point précédent. Nous sommes contre ce budget. Nous aurions pu faire une économie de 200 K€ pour ne pas augmenter les impôts.

M. GARRO. – Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la Majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI,

		Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

10. Remise gracieuse du régisseur du pôle facturation

M. GARRO. – Nous avons abordé le sujet en Commission des Finances. C'est assez rare. Notre régisseur des finances a fait des calculs et des pointages fin 2014, liés notamment à l'arrivée d'un nouveau Receveur Municipal. Il a été constaté un écart comptable de 2 438,43 €. L'agent a fait des recherches jusqu'à 2009. Nous n'avons bien évidemment pas pu aller plus loin.

Je me porte garant à 100 % de la probité de Mme BIRARD. Il semble évident qu'il s'agisse d'une erreur de plume. Il n'y a pas de question de malhonnêteté envisagée de notre part pour l'instant. Cet écart est censé remonter à des années bien antérieures. Il nous paraît hors de question de laisser à la charge de notre régisseur municipal cette somme de 2 438,43 €.

Comme les procédures en la matière le permettent, le Conseil Municipal peut donner quitus de sa gestion à Mme BIRARD et se substituer à elle dans l'apurement de cette somme. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – La commune est-elle dotée d'un logiciel de facturation ?

M. GARRO. – Oui, bien sûr.

M. RICHOMME. – Nous avons eu un débat en Commission des Finances où j'ai eu l'occasion de m'exprimer. Nous ne souhaitons pas du tout incriminer cette personne. Nous ne serons donc pas contre cette délibération. En revanche, il nous paraît dommageable que 2 438,43 € soient dans la nature. Il s'agit tout de même de l'argent du contribuable, du vôtre, du nôtre. Nous souhaiterions que M. le DGS puisse faire une enquête pour trouver l'origine de ce défaut.

M. GARRO. – Il est tout à fait probable qu'il s'agisse d'une erreur comptable et non d'un élément qui ait affecté financièrement les deniers communaux. Ceci dit, il faut rétablir l'équilibre et nous ne pouvons le faire que par ce moyen. Néanmoins, cela ne signifie pas que de l'argent soit sorti des caisses de la commune.

M. RICHOMME. – Nous ne savons pas.

M. GARRO. – Nous ne savons pas. Y a-t-il d'autres interventions ? (Non).

Je vous propose donc de passer au vote pour donner quitus au régisseur et donner raison à sa demande de remise gracieuse.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

11. Adoption d'un périmètre et d'une convention de PUP avec la Société RBMG PROMOTION pour la réalisation d'un programme de logements en accession à la propriété

Mme DOUGNIAUX. – Ce programme se situe sur la parcelle ZB n°11 donnant sur le chemin aux Chèvres. Il s'agit d'un projet de construction de 29 maisons individuelles en accession à la propriété.

Vu l'augmentation de population apportée par ces constructions et la nécessité d'agrandir les écoles, nous avons demandé la signature d'une convention de PUP avec cette société pour aider au financement des équipements publics, notamment sur l'école de la Sablière.

Il y a lieu de préciser les modalités de partage des coûts pour le financement des équipements publics susmentionnés, à savoir :

- La prise en charge à concurrence de 32 % du coût des travaux réalisés ou à réaliser dans les bâtiments municipaux accueillant les usagers de ces constructions, notamment l'extension de l'école de la Sablière ;
- La prise en charge à 50 % du coût d'équipement en mobilier et matériel informatique pour l'extension de l'école de la Sablière ;
- La prise en charge à 75 % du coût des travaux réalisés ou à réaliser pour les infrastructures de réseaux électriques pour alimenter ce programme.

La société RBMG PROMOTION serait donc amenée à régler la somme de 101 486 € à la commune de Mennecey. Y a-t-il des questions ?

M. RICHOMME. – Vous allez mettre 29 logements près du chemin aux Chèvres. Ce n'est pas la loi Duflot qui vous y oblige. Or, vous nous expliquez que nous sommes obligés de construire pour respecter le taux de logements sociaux à cause de la loi Duflot. Là, vous créez 29 logements, mais personne ne vous y contraint. Nous serons donc contre ce PUP.

Mme DOUGNIAUX. – Nous ne sommes pas contraints, mais les propriétaires de terrains constructibles ont des droits à construire. Par ailleurs, il y a des demandes pour acheter des pavillons.

M. RICHOMME. – Nous ajoutons donc 29 logements sur la commune. En conséquence, notre pourcentage de logements sociaux va légèrement diminuer. Cela permettra à M. Le Maire de dire qu'il est obligé de faire du logement social.

M. SCHENARDI. – Nous ne sommes pas non plus des fans de l'urbanisation. Néanmoins, il s'agit d'une convention. De plus, elle permet de prendre en charge des travaux à réaliser. Il est question de 29 logements, je ne pense pas que ce soit dramatique. Nous serons pour cette délibération.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Je précise à Monsieur RICHOMME que nous sommes dans un pays de droit où la loi s'impose à tous. Quand un propriétaire détient des terrains avec des droits à construire, vous ne pouvez pas du fait du prince le lui interdire. Sinon, il est en droit de vous mettre au tribunal. Cela se passe ainsi dans un pays de droit. Après, une Mairie peut essayer de discuter au maximum avec les propriétaires pour ne pas nécessairement être sur l'utilisation maximum des droits à construire, ce qui est le cas ici. La Mairie peut essayer d'avoir si possible des produits plutôt qualitatifs, ce qui est le cas ici. Il s'agit de 29 pavillons. Bien sûr, la commercialisation doit aller au

bout. Il y a toujours cette interrogation, même si nous savons qu'il existe une demande sur 29 pavillons d'une taille moyenne de 105 m² par pavillon. Ces pavillons de 80 à 160 m² sont qualitatifs. A une époque où l'Etat est en train de couper les vivres, la commune peut aussi aller chercher de l'argent auprès du promoteur et du propriétaire en allant demander un PUP. Cet argent ne sera pas pris dans la poche des habitants. On ne peut pas d'un côté préconiser des économies et de l'autre refuser de récupérer de l'argent ! Un propriétaire serait en droit de ne pas signer une convention PUP et de déposer un permis de construire pour 60 appartements (et non pour 29 maisons) parce que les droits à construire le permettent. Si nous ne lui donnions pas le PC, il serait en droit de nous emmener au tribunal et il gagnerait. Ensuite, il peut y avoir un jeu de poker-menteur. Le tribunal peut prendre deux ou trois ans pour trancher. Le projet peut être retardé, freiné ou bloqué. Ce ne serait pas de bonne intelligence dans la mesure où nous pouvons arriver à avoir un projet correct.

Monsieur SCHERNARDI, je vous remercie de faire preuve de bon sens sur ce sujet. Je mets aux voix.

M. RICHOMME. – Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. – Vous êtes pour faire des économies, mais pas pour récupérer de l'argent !

M. RICHOMME. – Dans ce PUP, nous ne regrettons pas que des aménagements soient faits pour la Ville. Nous regrettons simplement qu'il y ait encore des constructions sur la Ville. Je vous entends dire concernant le logement social que la loi Duflot et le méchant François Hollande vous y obligent. Néanmoins, quand il s'agit de logement privé, je vous entends dire que c'est le droit !

M. LE MAIRE. – Je n'y peux rien si je le trouve méchant et si vous, vous l'avez trouvé tellement gentil que vous lui avez fait sa campagne ! Passez le *mistrigri* du *sparadra* Hollande à qui vous voulez, mais c'est quand même un peu le résultat de vos campagnes, de vos envies et de vos désirs... j'allais dire les "Désirs d'avenir" !

M. RICHOMME. – Ce doit être frustrant, car dans les deux cas vous êtes obligé. Pourtant, il me semblait que vous aviez fait voter le PLU. C'est vous qui l'avez installé ! Le droit à construire est dans le PLU. Vous êtes donc responsable de vos propres agissements.

M. LE MAIRE. – Vous devez bien connaître le PLU voté en 2011 puisque vous l'avez attaqué au tribunal. Vous avez été débouté et condamné à payer les frais de justice suite à vos attaques sur le PLU. Sur cette partie, la majorité actuelle n'a absolument pas augmenté les droits à construire. Si nous avons diminué les droits à construire en Ile-de-France avec la pression du logement, l'Etat nous aurait attaqué pour casser le PLU. Concernant ce terrain spécifique, quand ce PLU a été adopté en 2010-2011, la majorité n'a pas augmenté les droits à construire. Il ne faut pas raconter n'importe quoi. Quand on a été trésorier de "Désirs d'Avenir" et soutien de François Hollande, je comprends qu'il soit difficile d'entendre que la politique de son champion est une catastrophe ! Nous mettons aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY (pvr), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO (pvr), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (pvr), Astrid BALSSA (pvr), Gilles BRANDON (pvr), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS (pvr), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN,
-------------	----	---

		Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

IV. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Xavier DUGOIN

12. Approbation du projet de Contrat de Bassin Essonne Aval 2015-2018

M. DUGOIN. – Il s’agit d’un document cadre qui vient tous les 4 ans puisqu’il porte celui qui vous est présenté au vote sur les années 2015 à 2018. Ce document est formel et très technique. Il permet aux collectivités qui contractent ce document d’obtenir des financements. Le Conseil Régional, l’Agence de l’Eau Seine-Normandie et les Départements de Seine-et-Marne et de l’Essonne peuvent potentiellement subventionner en eau potable le bassin Seine Aval sur lequel nous sommes. Notre bassin comporte quelques 42 communes et 11 syndicats. Dans le cadre de la signature de ce contrat, elles pourront avoir des droits à tirage selon un certain nombre de règles pour financer toutes les opérations liées à la protection des milieux aquatiques, au maintien de la bonne qualité de l’eau ou à la lutte contre les risques d’inondation.

Ce document sera présenté dans les mêmes termes aux 53 communes. Il vous est demandé de le voter afin que notre commune, à travers le SIARCE -comme les 42 autres communes à travers les syndicats spécialisés auxquels elles appartiennent-, puisse améliorer ses ouvrages et maintenir la qualité de l’eau.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des questions ? Je n’en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l’unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

V. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Francis POTTIEZ

13. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour les trois prochaines saisons culturelles 2015/2018 entre l'Atelier B.L.M. et la commune de Mennecey

M. POTTIEZ. – Je vous propose l'adoption d'un contrat de parrainage culturel pour les 3 prochaines saisons culturelles entre l'Atelier B.L.M. et la commune de Mennecey.

La politique culturelle de la commune de Mennecey se veut diversifiée, ambitieuse, et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble des Menneçois.

Qu'il s'agisse de la programmation culturelle annuelle proposée par l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert, ou du Festival du Livre de Mennecey, ces événements sont fédérateurs et s'ouvrent donc sur une diversité de publics.

Pour être ambitieuse, cette politique culturelle doit mobiliser des moyens humains, matériels et financiers importants. La commune recherche donc des partenaires qui peuvent l'accompagner ponctuellement ou de manière pérenne.

Compte tenu du désengagement des autres collectivités territoriales (Conseil Régional d'Ile-de-France et Conseil Général de l'Essonne) et de l'Etat dans le financement des actions culturelles, il est indispensable de trouver d'autres soutiens financiers par la mobilisation de partenaires privés.

L'Atelier B.L.M. a donc proposé de renouveler son soutien à cette politique municipale, par la signature d'un contrat de parrainage pour les trois prochaines saisons culturelles.

Ce soutien financier s'élève à 3 000 € TTC chaque année. L'ensemble des modalités liées à la conclusion de ce partenariat est détaillé dans le contrat annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du contrat à signer entre l'atelier B.L.M. et la commune de Mennecey, et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la Majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

14. Subvention exceptionnelle à l'association EVADEH pour la participation au "Projet Cambodge 2015"

Mme PIOFFET. – Cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EVADEH pour la participation au "Projet Cambodge 2015". Cette association regroupe 8 étudiants en 2^{ème} année de médecine à la faculté du Kremlin Bicêtre, parmi lesquels il y a deux étudiants Menneçois.

Ce projet, mis en place depuis 2008, permet chaque année de faire bénéficier à un orphelinat, dans la province de Phnom Penh, d'actions de prévention, d'animations avec les enfants, d'apport en matériel scolaire et médical et de rénovation des bâtiments.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention exceptionnelle de 200 €. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

M. LE MAIRE. – Je vous remercie pour ces jeunes Menneçois. C'est un très beau projet. C'est courageux d'aller donner un mois. L'ensemble des jeunes qui partent là-bas payent leur billet d'avion. Les sommes qu'ils cherchent à récolter au travers de cette petite subvention, des dons des uns et des autres ou des ventes qu'ils essaient d'effectuer ont uniquement pour but de leur permettre de financer les médicaments qu'ils emmènent là-bas. Cet orphelinat est spécifique, car il accueille des enfants malades du Sida. Je remercie ceux qui ont voté cette subvention et je laisse les autres avec leur conscience.

VI. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

15. Présentation du projet de déploiement de la vidéo-protection urbaine et demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

M. BOSSARD. – La commune de Mennecy est équipée de caméras. Nous en avons une douzaine sur la voie publique et 17 réparties sur deux écoles. D'autres sont installées en gare SNCF. Nous

nous sommes engagés à développer ce circuit de vidéo-protection à raison d'une dizaine de caméras par an.

Cette délibération vous présente les 10 emplacements pour l'année 2015 et les 8 emplacements pour l'année 2016.

Les caméras de vidéo-protection sont des éléments dissuasifs par rapport aux actions de délinquance. Certaines personnes sont également rassurées de savoir qu'il y a de la vidéo-protection. Enfin, elles permettent d'apporter un appui technique aux enquêteurs que sont les gendarmes.

La délibération vous présente aussi un volet sur le coût de ces installations. Retenez que l'ensemble de la démarche n'est pas uniquement lié au prix de la caméra. Une caméra représente environ un investissement de 13 K€. Evidemment, ce n'est pas le prix de la caméra, mais le prix de l'ensemble de la vidéo-protection qui est concerné par ce coût. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

16. Présentation du projet d'armement de la Police Municipale

Nous avons 10 policiers municipaux armés à Mennecey. Aujourd'hui, quand on évoque l'armement, on pense tout de suite à l'arme à feu. Les moyens de force intermédiaires dont sont équipés les policiers municipaux sont considérés comme des armes. Ils ont le bâton télescopique, le Tonfa, l'extincteur lacrymogène, le pistolet à impulsion électrique (taser) et le chien. Nous avons deux maîtres-chiens à Mennecey.

Il y a une petite dizaine d'années, la délinquance à Mennecey ne nécessitait pas l'obtention de l'arme à feu. Avoir une arme à feu est aussi une exigence en termes de travail opérationnel. Dans certains cas, l'arme à feu peut protéger le policier municipal, le gendarme ou le militaire d'une manière générale. Néanmoins, elle peut aussi constituer un facteur irritant et excitant pour les délinquants rencontrés au quotidien. L'état de la délinquance à Mennecey jusqu'à récemment -notamment au travers des actes dramatiques que la France a connu en début d'année- ne nécessitait pas l'obtention de l'arme à feu.

Vraisemblablement, d'ici deux à trois ans, nous pourrions imaginer que le Gouvernement impose aux différentes collectivités l'armement pour les policiers municipaux. A travers cette démarche -et

parce que nous en sommes aussi convaincus-, nous anticipons potentiellement l'imposition de l'arme à feu auprès des différentes polices municipales. Ce premier point fait partie des éléments qui ont motivé ce choix.

Ensuite, il y a beaucoup de débats au sein de la police municipale quant à l'armement. Dans leur ensemble, les policiers municipaux sont très favorables à l'obtention de l'arme à feu. Il s'agit donc aussi de répondre à une revendication, même si ce mot est un peu péjoratif. Il s'agit d'apporter satisfaction à cette demande qui pour nous est légitime. L'arme à feu est un élément de défense. Pour en être doté, le processus est le suivant :

- Dans un premier temps, la municipalité doit solliciter le Préfet de l'Essonne par écrit pour qu'il nous autorise à doter les policiers municipaux de l'arme à feu. Cette dotation est individuelle et tracée naturellement. Lorsqu'elle nous sera donnée par M. Le Préfet, nous profiterons d'une annonce faite par le Gouvernement, à savoir la possibilité offerte aux collectivités qui en feraient la demande d'obtenir des armes prêtées à titre gracieux par l'Etat. Il existe deux types d'arme à feu : les pistolets automatiques de forme rectangulaire et les revolvers à barillet. Notre choix se porte sur des revolvers. *A priori*, l'Etat pourrait nous en doter. Nous attendons donc d'abord la réponse favorable du Préfet pour ensuite solliciter le ministère de l'Intérieur.
- Dans un deuxième temps, il y aura une action de formation, car avoir une arme à feu est très important. La formation se décompose en deux parties :
 - une formation individuelle initiale que chaque policier municipal devra impérativement suivre. Une action de formation initiale coûte entre 1 300 € et 1 600 € nets par policier municipal. Cette formation dure 9 jours et demi et est dispensée par le Centre National qui fait les formations pour les fonctionnaires de la police municipale.
 - Tous les ans, un décret oblige tous les personnels en uniforme qui sont armés (gendarmerie, police nationale, service de sûreté des transporteurs RATP et SNCF, police municipale) à suivre deux formations annuelles pour les obliger à tirer 25 cartouches par formation. Le coût de ces formations est moindre, il s'élève à 190 € par formation. Nous ne sommes pas sur un volume élevé.
- Il faut ajouter à ces coûts des coffres-forts pour installer d'un côté l'armement et de l'autre côté les munitions au sein du poste de Police Municipale.
- Ensuite, vous avez tout ce qui est agréé pour pouvoir porter l'arme à feu : les étuis, les cartouches, etc.

Les chiffres ne sont pas encore complètement consolidés. Ils peuvent varier entre le moment où nous faisons le devis et la présentation de la facture, mais le coût est d'environ 10 K€ pour armer notre police municipale. Avez-vous des questions ou des observations ?

M. SCHENARDI. – A la lecture de l'ordre du jour, j'ai failli tomber de ma chaise en voyant cette délibération ! Je ne m'y attendais pas du tout. A titre personnel, c'est une bonne surprise.

Armer la Police Municipale, c'est être loin des poncifs habituels véhiculés par certains politiques sur les dérapages sécuritaires que peuvent avoir certaines Mairies. Je suis satisfait, car la majorité prend ce sujet au sérieux. Vous avez eu une prise de conscience par rapport aux attentats de janvier où trois policiers ont été tués, dont une policière municipale de 25 ans qui s'appelait Clarissa Jean-Philippe.

Je me réjouis, car dans un sens ce projet valide celui que nous avons présenté lors des élections municipales. A l'époque, vous aviez répondu avec un peu d'ironie. Néanmoins, quand un fonctionnaire de police est sur la voie publique de Mennecey pour patrouiller et qu'on lui donne un gilet pare-balle, c'est qu'il est susceptible d'être confronté à des individus armés. Avoir ce gilet pare-balle sans arme constituait véritablement pour moi une incohérence.

Vous parlez de la délinquance sur Mennecey. Il faut aussi prendre en compte l'ensemble de la délinquance et notamment sur le Département. Les frontières de Mennecey ne sont pas fermées. Il

n'y a pas des check-points à chaque entrée avec des agents qui palpent pour vérifier si les personnes qui rentrent sont armées ou non. Evidemment, la délinquance peut très bien se déplacer. Elle est itinérante. Elle peut venir de Corbeil-Essonnes et de différents endroits. D'ailleurs, nous le voyons assez facilement. Il y a eu différents braquages, notamment à la station essence en haut de Mennecey. Ce ne sont pas nécessairement des Menneçois qui sont à l'œuvre.

Nous avons fait ce constat avant les attentats. Nous n'avons pas attendu les attentats. Au moins, il est bien que vous l'avez fait. Je suis satisfait de cette délibération, dans le respect de la légitime défense tel que décrite à l'article 122-5 du Code Pénal. Cet article sera peut-être modifié, car c'est en débat en ce moment.

M. BOSSARD. – Pour vous rassurer au niveau de la délinquance, jamais depuis 9 ans des délinquants ont été interpellés à Mennecey en possession d'armes à feu. Vous concluez votre intervention en disant que vous avez fait le constat avant nous. Nous avons aussi fait le constat depuis le début. Nous échangeons beaucoup avec les policiers municipaux. Nous connaissons et nous maîtrisons les questions liées à la sûreté. Après, il faut aussi être pragmatique. Nous n'allons pas refaire le débat consistant à savoir pourquoi nous n'avons pas armé les policiers plus tôt. Vous connaissez notre état d'esprit. Vous avez salué cette délibération, ce nouveau choix. Toutefois, nos personnels ont aussi toujours travaillé en parfaite sécurité. Le gilet pare-balle était accompagné de moyens de défense intermédiaires. Un chien reste une arme. Les policiers municipaux savent aussi analyser les interventions pour lesquelles ils sont sollicités. Jamais on ne leur demande une sorte de résultat quant à un éventuel braquage. Ils ont aussi toujours comme instruction de faire preuve de pragmatisme quand ils sont sollicités sur une intervention. Nous n'avons eu aucun fait très grave à déplorer. Nous sommes parfaitement dans le sens de l'histoire. Comme vous, je pense qu'il est bien aujourd'hui que les policiers municipaux soient munis de l'arme à feu.

M. LE MAIRE. – Cette délibération est importante. J'ai beaucoup de qualités et beaucoup de défauts, comme tout le monde. Je suis plutôt pragmatique. Quand nous avons eu ces débats il y a un an ou deux ans, la situation, les attentes et les craintes n'étaient pas les mêmes. Effectivement, les attentats du mois de janvier ont été particulièrement traumatisants pour l'ensemble des professions de sécurité au sens large. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte par rapport aux agents municipaux qui peuvent vivre quotidiennement des situations de crainte et d'angoisse. Il serait assez irresponsable de notre part de ne pas en tenir compte.

Je vais faire un peu de politique et un clin d'œil à nos amis de François HOLLANDE. Le Gouvernement a dit qu'il était prêt à donner des dotations. J'ai envie de dire "*chiche*" ! J'espère qu'il va les donner. S'il ne les donne pas, je vous proposerai en DM de mettre la main au portefeuille. Voilà aussi pourquoi nous devons garder quelques crédits non-entamés. L'Etat nous dit être prêt à le faire, très bien ! Dans ce cas, qu'il le fasse !

Je suis plutôt partisan de faire les choses, plutôt que de faire des effets d'annonces. Vous ne verrez jamais à Mennecey de campagne d'affichage comme "*Le nouvel ami de la police municipale*" où l'on essaye de rejouer Dirty Harry ou d'autres films qui ont pu marquer d'autres époques. Ce n'est pas ma conception. C'est une bonne chose que nos policiers municipaux soient armés, mais je n'irai pas faire de la retape électoraliste dessus. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité avoir cette délibération ce soir et qu'elle ne soit pas présentée en Commission. La présenter en Commission serait revenu à communiquer avant les élections, en période électorale, sur le fait que nous proposons l'armement de la police municipale. Je ne voulais pas qu'on se dise pour ou contre et que cela puisse être utilisé de manière politicienne dans le cadre d'un débat. Cela aurait été inévitablement le cas. Je vous prie de m'excuser sur le fait que cette délibération ne soit pas passée en Commission. Je pense que ce sujet méritait d'être débattu sereinement, comme nous venons de le faire.

La délibération proposée aujourd'hui n'est pas obligatoire. Rien n'impose à un Maire de délibérer pour armer une Police Municipale. Cela relève d'autorisations données par l'Etat et des pouvoirs exercés par un Maire dans le cadre de ses délégations. Pour un sujet comme celui-ci, il me semblait indispensable d'informer préalablement le Conseil Municipal de manière que chacun puisse se positionner en son âme et conscience. Chaque avis est respectable sur ce genre de question. Chacun doit pouvoir se positionner au travers de son vote.

Enfin, le temps que les procédures et les formations se fassent, l'armement sera mis en place en septembre/octobre si les choses vont très vite ou sur janvier/février si elles vont un peu moins vite. Nous attendons les retours des phases de saisine. Une fois que nous aurons les autorisations, nous aurons les demandes de dotations à faire, qui nous seront accordées ou pas. Le fait de faire les demandes plutôt que d'acheter directement prendra aussi un peu de temps. Ensuite, nous aurons les délais de formation.

M. BOSSARD. – Si l'Etat ne nous donne pas de dotation, il faut compter 500 € par arme. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY (<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO (<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA (<i>pvr</i>), Gilles BRANDON (<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE (<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET (<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

17. Approbation de la convention de partenariat avec Essonne Habitat pour la mise en œuvre et l'exploitation de la vidéo-protection urbaine

M. BOSSARD. – Nous vous soumettons un projet de partenariat avec Essonne Habitat. Certaines caméras de vidéo-protection vont être installées sur des bâtiments d'Essonne Habitat, dans le secteur de la Jeannotte. Nous avons associé le bailleur à la démarche. Nous avons eu une réunion de travail technique sur place. Nous avons donc sollicité le bailleur à hauteur de 30 K€ et il a accepté. Le projet de convention est joint à cette délibération. Nous vous proposons d'autoriser le Maire à signer cette convention de manière à accueillir avec grande satisfaction ces 30 K€. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

VII. JEUNESSE

Rapporteur : Jean-Marc RITA LEITE

18. Demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service ordinaire à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Mennecy concernant l'ALSH Jeunes

M. RITA LEITE. – La convention actuelle prend fin le 30 juin 2015. Cette délibération vise à permettre de continuer à percevoir des subventions de fonctionnement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015. Il vous est demandé d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

VIII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

19. Création de deux postes en contrat d'apprentissage

M. DUGOIN. – Les 4 délibérations à suivre sont dans la logique de l'effort que vous proposez à notre commune pour soutenir les jeunes en recherche d'emploi.

Le libellé est le même que celui que nous avons précédemment proposé au Conseil. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

20. Création de 2 postes en CUI-CAE

M. DUGOIN. – Il s'agit également d'un type de délibération que nous avons déjà vu précédemment. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

21. Relèvement de la gratification versée aux stagiaires rémunérés

M. DUGOIN. – Vous avez lu la grille proposée. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

24. Création de 5 postes en service civique

M. DUGOIN. – Ces postes sont bien utiles. Martin HIRSCH a bien œuvré en permettant ce type d'opérations qui deviennent maintenant régulières dans beaucoup de communes. Il s'agit donc de créer 5 postes en service civique pour des jeunes de 16 à 25 ans dans une logique de missions d'intérêt général. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

22. Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet

M. DUGOIN. – Le but est de permettre de procéder à la nomination d'un agent qui va arriver prochainement par voie de mutation. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la Majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

23. Création d'un poste d'Attaché Territorial

M. DUGOIN. – Il s'agit d'un poste à temps complet pour occuper la fonction de Directeur des Services Municipaux. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la Majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

25. Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet

M. DUGOIN. – Il s'agit de procéder à la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude pour ce poste. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

26. Création d'un poste de Brigadier Chef Principal

M. DUGOIN. – Il s'agit de procéder à la nomination d'un agent qui nous a rejoints par voie de mutation. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(<i>pvr</i>), Xavier DUGOIN, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS(<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET(<i>pvr</i>), Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jouda PRAT

IX. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Romain BOSSARD

27. Tirage au sort des jurés d'assises

M. LE MAIRE. – Il s'agit sans se tromper, le plus vite possible et jusqu'à ce que l'administration nous arrête de désigner les jurés en tirant au sort sur les listes électorales. Il va vous falloir donner deux numéros au hasard que Mme Perret va vous indiquer.

M. SCHENARDI. – Ma fonction ne me permet pas d'être juré d'assises.

M. LE MAIRE. – Vous pouvez être désigné dans le cadre du tirage. Nous communiquons les noms à l'Etat qui en retient ensuite un certain nombre. Si votre fonction est incompatible, vous pourrez refuser à ce moment-là au motif de votre fonction. En tout cas, il est autorisé de désigner les gens inscrits sur la liste électorale de la commune.

Mme PERRET. – Le tirage au sort a lieu à partir de la liste générale des électeurs de la commune, à l'exception de ceux qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Pour Mennecey, compte tenu de cette restriction, 30 personnes doivent être désignées. Pour cela, nous avons une liste générale composée de :

- 710 pages, comportant chacune 15 lignes numérotées de 1 à 15 ;
- 1 page (la 711), ne comportant que 7 lignes numérotées de 1 à 7.

Nous vous proposons de procéder au tirage au sort.

M. LE MAIRE. – Vous donnez un premier nombre entre 1 et 711 et un deuxième nombre de 1 à 15.

Mme PERRET. – Pour la page 711, il faut donner un chiffre de 1 à 7.

M. LE MAIRE. – Nous rectifierons s'il y a une erreur.

Je donne le ton : 15 et 15.

M. BOSSARD. – 48 et 9.

M. LE QUELLEC. – 22 et 15.

M. POTTIEZ. – 40 et 12.

Mme VASSEUR. – 48 et 13.

Mme DELAPORTE. – 50 et 10.

M. ARTHUIS. – 40 et 15.

Mme COELHO. – 52 et 6.

M. BOUARD. – 53 et 7.

M. GUEZO. – 67 et 15.

M. MARTIN. – 510 et 11.

Mme GILLES. – 24 et 5.

M. RICHOMME. – 333 et 3.

M. SCHENARDI. – 8 et 8.

Mme GIRARD. – 70 et 9.

M. RITA LEITE. – 635 et 5.

M. HARTMANN. – 638 et 12.

Mme DELAGE. – 587 et 3.

Mme PERRET. – 711 et 2.

M. RAYNEL. – 49 et 9.

M. DUGOIN. – 711 et 7.

Mme DOUGNIAUX. – 196 et 14.

Mme PIOFFET. – 310 et 2.

M. LE MAIRE. – 600 et 12.

M. BOSSARD. – 620 et 3.

M. LE QUELLEC. – 200 et 14.

M. POTTIEZ. – 680 et 27.

Mme VASSEUR. – 123 et 4.

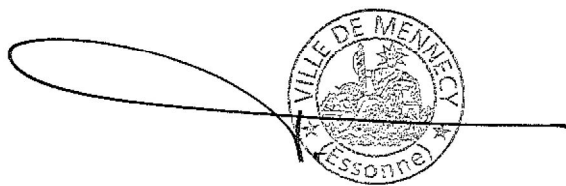
Mme DELAPORTE. – 201 et 8.

Mme PERRET. – Stop.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie mes chers collègues.

Je remercie également l'ensemble de l'Administration pour son travail. Je vous souhaite une très bonne soirée et vous dis à bientôt !

La séance est levée à 20 H 50.



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy